

# REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE

La médiathèque est un lieu privilégié de calme et de tranquillité. Aussi, pour préserver cette quiétude :

- Il est recommandé de parler à voix basse et d'éteindre les portables.
- Il est interdit de boire, manger, fumer, d'introduire des animaux même tenus en laisse, ou encore de se déplacer en roller, trottinette, vélos, etc.
- Pour ne pas perturber le bon fonctionnement des rayonnages, respectez le classement des documents.
- Les bibliothécaires ne sont en aucun cas responsables des enfants qui viennent seuls à la médiathèque, de leurs heures de présence dans les locaux et du choix de leurs livres.
- Les documents sont fragiles et s'abîment facilement. Ne pas souligner de passages, écrire de commentaires dans la marge, découper ou déchirer des pages ou des photos.  
Si vous constatez qu'un document est abîmé, ne le réparez pas vous-même. Signalez-le.
- Tout document abîmé, sali ou perdu devra être remplacé par la personne qui l'a emprunté.